(LU) Garantie

Cet article de la marque Rotheigner a été conçu en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle de qualité exigeant. La société HORNBACH Baumarkt Luxembourg S.à.r.l, 31, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, (ci-après la Garante) garantit la qualité du radiateur Rotheigner conformément aux dispositions suivantes.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La durée de la garantie est de 10 ans sur l'étanchéité et le revêtement de surface des radiateurs. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux constatés sur les radiateurs au moment de la livraison. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- utilisation du radiateur Rotheigner hors d'un réservoir d'eau chaude rempli en permanence et dont les conditions de fonctionnement (10 bars de pression max. et 110 °C de température en fonctionnement) sont respectées.
- montage incorrect (p ex. réalisé par un personnel non qualifié)
- non-respect des instructions de montage, du mode d'emploi ainsi que de l'homologation du modèle
- de dégâts liés au transport, au stockage ou au montage
- non-exécution des tests et entretiens annuels recommandés

La garantie ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion de la garante. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la garante. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne donnent pas droit à l'extension de la durée de garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. REVENDICATION DE LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir la garantie.
Vous le trouverez sur www.hornbach.lu. Afin de convenir de l'envoi, du retrait ou de l'expertise de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail suivante : service-bertrange@hornbach.com. Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS GARANTIS PAR LA LOI

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.

V1-08/21

HORNBACH Baumarkt Luxembourg S.à.r.l,
31, Rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange
www.hornbach.lu

Rotheigner®